

**PROCÈS-VERBAL DE LA 119<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017 À 18 H, AU LOCAL F-240  
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

<b>Présences</b>	:	Adel Omar Dahmane, Johane Gauthier, Paul-Antoine Jetté, Alain Lamarre, Paul-André Lapointe, Martine Lavallée, Stéphane Mercier, Patricia Rivest, Mariline V. Dufour
<b>Absences confirmées</b>	:	Sylvain Goyette, Francine Tellier et Véronique Lefrançois
<b>Invité</b>	:	Denis Patterson
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Patricia Rivest
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

---

**119.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

**119.2 Adoption de l'ordre du jour**

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

***CECL170920-01***

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

**Projet d'ordre du jour**

- 119.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 119.2 Adoption de l'ordre du jour
- 119.3 Adoption du procès-verbal de la 118<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 31 mai 2017
- 119.4 Suite du procès-verbal
- 119.5 Parole à l'assemblée
- 119.6 Conseil de la réussite
  - 119.6.1 Présentation du bilan 2016-2017
  - 119.6.2 Présentation du plan de travail 2017-2018
- 119.7 Adoption du plan de travail 2017-2018 du conseil d'établissement

- 119.8 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 119.9 Nominations au Comité d'appel 2017-2018
- 119.10 Rapport de la direction
- 119.11 Autres points
- 119.12 Information
  - 119.12.1 Visite de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)
  - 119.12.2 Clientèle – Automne 2017
- 119.13 Dépôt de documents
  - 119.13.1 Bilan du plan de travail 2016-2017
  - 119.13.2 Plan de travail 2017-2018
- 119.14 Prochaine assemblée: le mercredi 22 novembre 2017
- 119.15 Levée de l'assemblée

**119.3 Adoption du procès-verbal de la 118<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 31 mai 2017**

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 118<sup>e</sup> assemblée régulière du mercredi 31 mai 2017 avec la convocation.

Madame Martine Lavallée demande une modification au 5<sup>e</sup> paragraphe du procès-verbal qui devrait se lire comme suit :

*Monsieur Paul-Antoine Jetté informe l'assemblée qu'en raison de la position nationale à l'égard de cette opération, le corps professoral du CRLA a boycotté celle-ci et qu'il s'abstiendra lors de son adoption. Il souligne toutefois qu'il s'agit d'un document intéressant, mais il remet en question le ton de certains propos, surtout dans la conclusion.*

*Madame Martine Lavallée indique qu'elle s'abstiendra également. De plus, elle souligne que le Cégep possède beaucoup de mécanismes, de politiques et de procédures, mais qu'il est parfois difficile d'assurer leur application intégrale.*

**CECL170920-02**

*Sur une proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par monsieur Paul-André Lapointe, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 118<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 31 mai tel que modifié.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **119.4 Suite du procès-verbal**

À la suite du questionnement soulevé par monsieur Paul-Antoine Jetté qui souhaite comprendre les raisons pour lesquelles les PES par étudiant pour le collège constituant de Joliette sont supérieurs à ceux de L'Assomption, les membres sont informés que la technicienne en information procède présentement à la collecte de données et monsieur Denis Patterson effectuera un suivi après l'analyse des résultats. Monsieur Lamarre indique que la préoccupation relative aux coûts de convention a été transmise à la direction des ressources humaines.

En suivi du point 118.5 *Rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*, monsieur Lamarre informe les membres que le conseil d'administration a adopté ledit rapport le 13 juin dernier. Il précise que les commentaires émis par les membres ont été transmis et intégrés au rapport final adopté par le conseil d'administration.

#### **119.5 Parole à l'assemblée**

Sans objet.

#### **119.6 Conseil de la réussite**

*Invité: Denis Patterson, directeur adjoint, Service des programmes préuniversitaires, de l'organisation et du cheminement scolaires*

##### **119.6.1 Présentation du bilan 2016-2017**

Monsieur Denis Patterson présente le bilan 2016-2017 du conseil de la réussite.

##### **119.6.2 Présentation du plan de travail 2017-2018 (document joint)**

Monsieur Denis Patterson présente le plan de travail 2017-2018 du conseil de la réussite.

#### **119.7 Adoption du plan de travail 2017-2018 du conseil d'établissement**

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2017-2018.

Ce document permettra au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assurera un meilleur arrimage entre les différentes instances, comme la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

En lien avec l'adoption du calendrier scolaire 2018-2019 prévue pour novembre prochain, on se questionne sur les travaux à mener par le sous-comité de la Semaine de lecture. Monsieur Denis Patterson indique que des discussions ont eu lieu avec les coordonnateurs afin d'accélérer la réflexion et voir la possibilité de mettre en place les recommandations pour le calendrier 2018-2019.

Certains membres font remarquer que ce plan de travail est ambitieux compte tenu des divers dossiers reportés l'an dernier. Monsieur Lamarre rappelle que les changements des directions adjointes aux études ont fait en sorte que certains dossiers ont dû effectivement être reportés, mais que cette année la priorité est accordée aux dossiers pédagogiques.

***Attendu** que le plan de travail 2017-2018 permettra au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

***Attendu** que ce document assurera un meilleur arrimage entre les différentes instances, comme la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de l'Assomption.*

### **CECL170920-03**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Mariline V. Dufour, il est résolu d'adopter le plan de travail 2017-2018 du conseil d'établissement.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **119.8 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption**

Avant de procéder à la recommandation pour l'émission des diplômes d'études collégiales, des corrections sont demandées au tableau qui avait été transmis aux membres.

***Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de l'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »*

***Attendu** les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de l'Assomption.*

#### **CECL170920-04**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Martine Lavallée, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : **CA2017053101***

*Adoptée à l'unanimité.*

**Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de l'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

#### **CECL170920-05**

*Sur proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **119.9 Nominations au Comité d'appel 2017-2018**

Selon le *Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière* (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de substituts d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont le directeur général du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

**CECL170920-06**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Mariline V. Dufour, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2017-2018.*

Membre #1	:	madame Patricia Rivest
Membre #2	:	monsieur Paul-André Lapointe
Substitut	:	monsieur Adel Omar Dahmane

*Adoptée à l'unanimité.*

**119.10 Rapport de la direction**

Monsieur Alain Lamarre présente les principales activités qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du conseil d'établissement, entre autres :

- Plusieurs aménagements et réaménagements sont en cours et se poursuivent afin d'organiser les différents départements/services qui font maintenant partie de la nouvelle Aile G inaugurée le 14 septembre dernier en présence de plus de 70 personnes. Le nouveau « Café coopératif Desjardins » a également été dévoilé lors de cet événement.
- L'accueil du personnel s'est déroulé le 15 août dernier et a été suivi de l'accueil des nouveaux étudiants le 18 août avec un BBQ.
- Le conseil d'administration de la Fondation est actuellement en questionnement en ce qui a trait à la permanence à la Fondation.

Un questionnement est soulevé à savoir pourquoi l'ensemble du personnel n'a pas été invité à l'inauguration du 14 septembre dernier. On ajoute que le personnel était déçu de n'avoir pu participer à cet événement protocolaire.

Dans un premier temps, Monsieur Lamarre précise qu'il était impératif de tenir l'inauguration du nouveau café étudiant en raison des obligations de la Fondation du Cégep envers un important donateur, soit Desjardins, pour le dévoilement du nom du Café coopératif Desjardins. Il ajoute qu'une inauguration plus officielle pour l'ensemble de la communauté aura lieu dès l'aboutissement des travaux du nouveau café étudiant et de la salle de musculation.

**119.11 Autres points**

Sans objet.

## **119.12 Information**

### 119.12.1 Visite de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Monsieur Alain Lamarre informe les membres des détails inhérents à la visite de la CEEC prévue les 9 et 10 novembre 2017. Les invitations seront envoyées ultérieurement aux différents groupes ciblés par la CEEC, dont le conseil d'établissement.

### 119.12.2 Clientèle – Automne 2017

Monsieur Denis Patterson présente l'évolution de la clientèle confirmée à l'automne 2017.

## **119.13 Dépôt de documents**

### 119.13.1 Bilan du plan de travail 2016-2017

Ce document a été envoyé aux membres avec la convocation. Ces derniers font part de certaines corrections et soulèvent des questionnements sur certains objets, notamment sur la Fondation du Cégep, du DEC par modules, etc. On indique que la réflexion sur le DEC par modules n'est pas terminée et que l'analyse se poursuit.

### 119.13.2 Plan de travail 2017-2018

Ce document a été transmis aux membres avec la convocation. Les membres font part de leurs commentaires et corrections.

Monsieur Paul-Antoine Jetté profite de l'occasion afin d'informer la direction que le département d'Éducation physique lui a fait part de son insatisfaction concernant la ventilation de la nouvelle salle d'entraînement. Les enseignants ont indiqué à monsieur Jetté que les besoins à cet effet avaient été exprimés il y a longtemps et que le local ne présente aucune ventilation, aucune fenêtre qui s'ouvre, etc. De plus, des étudiantes ont également exposé leurs réserves à l'effet de s'entraîner devant les fenêtres à la vue de tous. On souligne également la chaleur suffocante de la classe G-420 où l'on a constaté aucune ventilation et aucune fenêtre qui s'ouvre. Il souhaite connaître la position de la direction à ce propos en vue de répondre au département d'Éducation physique en lien avec l'objectif 5.2.2 du plan stratégique du CRLA.

Dans un premier temps, monsieur Alain Lamarre se dit surpris et déçu de cette démarche par les enseignants du département d'Éducation physique étant donné qu'il est en constante communication avec eux. Il précise que la direction est très sensible aux demandes de ce département. Il mentionne d'ailleurs que des investissements importants ont été faits cette année dans le local A-222 afin de minimiser l'impact de la chaleur.

Les membres se disent préoccupés par cette problématique tant pour la santé et la sécurité de la communauté que pour la rétention des étudiants. Ils souhaitent que des pistes de solution soient identifiées rapidement afin de contrer la chaleur et rendre le milieu de travail et d'études optimal.

Adopté le 14 février 2018

Monsieur Lamarre informe les membres que le système de ventilation n'a pas été conçu pour une salle d'entraînement compte tenu que c'était la Coop étudiante qui devait occuper cet espace. Il ajoute qu'en ce qui a trait au local G-420, les cours ont été déménagés jusqu'à la fin de la session. Il termine en affirmant que la direction avait déjà prévu analyser sérieusement la problématique de la chaleur d'ici la fin des travaux.

**119.14 Prochaine assemblée**

La prochaine réunion est prévue le 22 novembre 2017 à 18h.

**119.15 Levée de l'assemblée**

**CECL170920-07**

*L'assemblée est levée à 20 h 40.*

---

Madame Patricia Rivest  
Présidente du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à  
L'Assomption

---

Monsieur Alain Lamarre  
Directeur  
Cégep régional de Lanaudière à  
L'Assomption

/cg